



Depuis 15 ans, le *Bilan de la Culture* rassemble et présente des données relatives aux budgets culturels de la Communauté française ainsi que des autres autorités finançant la culture en Belgique. Cet important travail

permet d'alimenter le débat relatif aux politiques culturelles en fournissant des données réelles à partir desquelles les inflexions politiques peuvent être cernées ou comparées. Le dernier *Bilan de la culture* comprend trois cahiers dévolus chacun à une matière précise :

- Les Dépenses culturelles et sportives en Belgique fédérale de 1995 à 2007 couvrant les budgets de toutes les entités fédérées et des pouvoirs locaux ;
- L'Évolution des budgets culturels de la Communauté française de 1984 à 2007 qui présente une analyse plus fine des dépenses strictement culturelles ;
- Les Flux financiers de la culture en Communauté française qui détaillent les flux vers les opérateurs de la culture selon différents critères.

Le présent *Faits&Gestes* présente un aperçu des principaux résultats de ce *Bilan de la Culture* et met ainsi en lumière des données agrégées, comme le total des dépenses culturelles et sportives des pouvoirs publics belges, ainsi que des données par autorité et des comparaisons entre celles-ci.

S'intéresser aux dépenses culturelles en Belgique pose évidemment de nombreuses questions vu les contours particuliers du paysage institutionnel. Il s'agit plus particulièrement de déterminer les autorités concernées ainsi que les secteurs à prendre en compte.

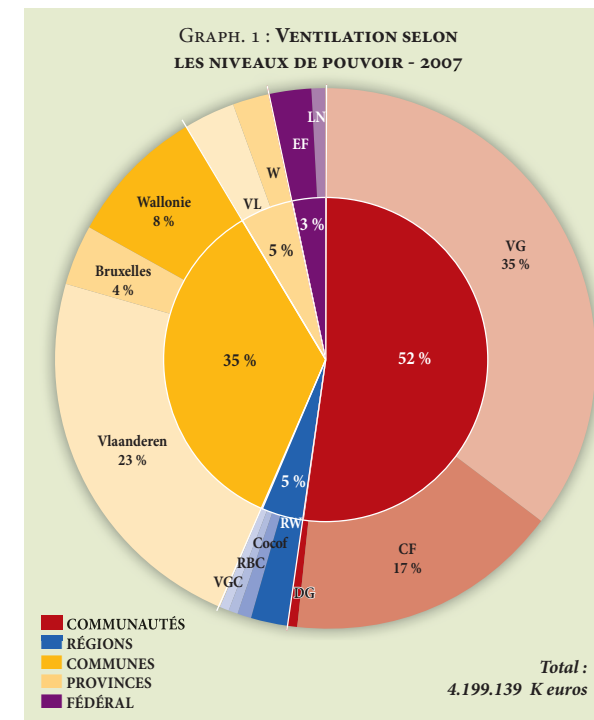
Si ce sont les Communautés (française, flamande et germanophone) qui ont la compétence de la culture dans leurs attributions, toutes les autorités publiques effectuent des dépenses à caractère culturel. Le *Bilan de la Culture* recense l'ensemble de ces budgets (Voir encadré infra).

La culture a été différenciée en cinq secteurs principaux : la culture *stricto sensu*, les médias, l'enseignement artistique, les monuments et sites et le sport (Voir encadré infra sur la notion de culture telle qu'elle est prise ici en compte).

LA CULTURE EN BELGIQUE

L'effort en faveur de la culture consenti par les pouvoirs publics, au niveau du pays, est loin d'être négligeable, et il s'est renforcé au fil des années. En 2007, le cumul des budgets culturels et sportifs de l'ensemble des ins-

titutions belges atteint **4,2 milliards €**, soit **397 € par habitant**. Le graphique permet de visualiser la répartition des dépenses entre autorités, soulignant le poids des Communautés et des communes.



En 2007, ces 4,2 milliards d'euros représentent environ **2,82% des DPAP** (dépenses primaires des administrations publiques, soit les dépenses hors charges d'intérêt) et **1,25% du PIB**, contre respectivement 2,72% et 1,18% en 1995.

ÉVOLUTION GLOBALE

Exprimés en euros constants, les dépenses culturelles et sportives sont passées d'un peu moins de 3,1 milliards € en 1995 à 3,5 milliards en 2000-2001 pour dépasser pour la première fois les 4 milliards € en 2007. Sur la période considérée,

leur taux de croissance réel moyen a été de 2,6%, contre 2,4% pour les DPAP et 2,2% pour le PIB. Donc, au niveau du pays, les dépenses culturelles et sportives ont connu une croissance moyenne plus élevée que celle des DPAP et celle du PIB.

RÉPARTITION PAR NIVEAUX DE POUVOIR

En 2007, les Communautés supportent 52% des dépenses culturelles et sportives, suivies par les communes et les provinces (40%). Le solde se répartit entre les Régions¹ (5%) et l'État fédéral (3%, avec la Loterie Nationale). Cette répartition est cependant loin d'être uniforme, comme cela sera évoqué par

la suite. Le graphique suivant montre tant l'évolution de 1995 à 2007, que la ventilation des dépenses considérées.

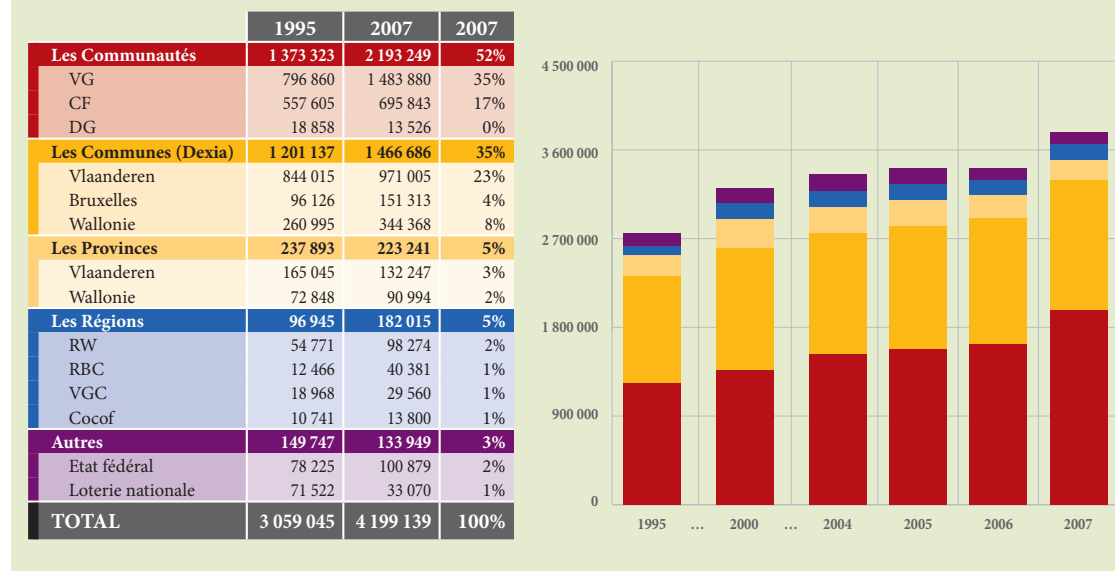
TERRITOIRE(S) DE LA CULTURE

Un périmètre de référence, plus restrictif que celui défini par les lois de réformes institutionnelles, des matières spécifiquement culturelles a été établi. Il comprend : les modes d'expression artistiques hérités des Beaux Arts, les missions liées à l'action et au développement culturels y compris des jeunes, les industries culturelles (audiovisuel et presse), l'enseignement artistique, les infrastructures culturelles. La prise en compte des dépenses sportives dans le Bilan 'Belgique s'explique' par l'impossibilité de désagréger les dépenses sportives des culturelles dans les données de certaines communes.

Les Communautés, les Commissions communautaires et les Régions

Après cet aperçu global, passons en revue les dépenses en fonction des principales autorités afin de mieux cerner l'évolution des dépenses culturelles et sportives ; leur répartition entre grands secteurs et l'effort consenti, que ce soit en pourcentage du budget ou en euros par habitant. Cette 2^e partie abordera les Communautés, Régions et Commissions communautaires.

GRAPH. 2 : ÉVOLUTION DES BUDGETS CULTURELS ET SPORTIFS EN BELGIQUE PAR NIVEAUX DE POUVOIR - K € CONSTANTS 2007



(1) Hors Aides à la Promotion de l'Emploi/Plans de Résorption du Chômage.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE² - CF

Le budget de la culture de la Communauté française s'élève en 2007 à 695,8 millions d'€. Cela représente une croissance de 25% (en € constants) par rapport à 1995.

La part de la culture et du sport dans le budget global de la Communauté française s'établit à 9% en 2007, dont 8,4% pour la culture. Ces pourcentages étaient de respectivement 8,5% et 7,8% en 2005. Autre moyen de cerner l'effort de la Communauté française, ces dépenses culturelles et sportives représentent 207 € constants par habitant en 2007,

contre 205 € en 2006, 203 € en 2005 et 184 € en 2000.

Dans la partie culturelle, les deux plus grands postes sont la culture *stricto sensu*, avec une part oscillant entre 31 et 34%, et les médias, dont la part s'est réduite de 39 à 33%. L'enseignement artistique représente de 22 à 24% des dépenses et le sport entre 6 et 7%. Des dépenses à la fois sportives et culturelles représentaient 7% des dépenses en 2007.

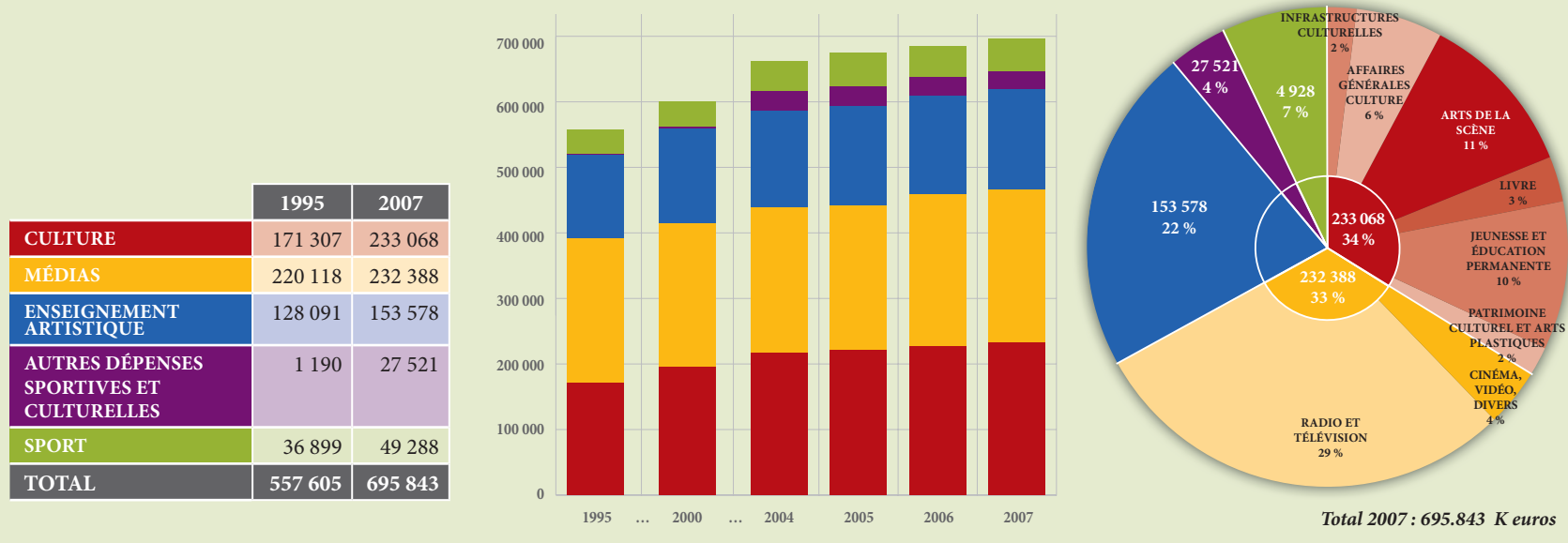
Ce premier aperçu permet de constater l'importance de l'effort de la Communauté française en

matière culturelle et sportive, notamment au travers d'un montant en euros par habitant supérieur à celui de la Vlaamse Gemeenschap pour toute la période, hormis en 2007.

DE DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT - DG³

En euros constants, les dépenses culturelles de la Communauté germanophone ont connu de grosses variations au fil du temps, avec des pointes en 1995, 2000 et 2001. Une baisse du niveau des crédits est enregistrée à partir de 2004, suite à une nette réduction des crédits de l'enseignement artistique et du sport. Afin d'avoir une certaine consis-

GRAPH. 3 : ÉVOLUTION ET VENTILATION DES BUDGETS CULTURELS ET SPORTIFS DE LA CF DE 1995 À 2007 – MILLIERS D'EUROS CONSTANTS DE 2007



(2) Le budget de la Communauté française sera examiné plus en détail dans la partie suivante de ce *Faits&Gestes*.

(3) La Communauté germanophone est, suite à des accords avec la Région wallonne, compétente en matière de monuments et sites, tout comme l'est la Communauté flamande. Les interventions relatives à ce poste font toutefois l'objet d'un traitement séparé dans le *Bilan de la Culture*, ces montants figurant dans les dépenses de la Région wallonne.

tance, les commentaires suivants se limiteront donc à la période 2004-2007.

La culture représente un peu moins de la moitié des dépenses considérées, l'autre grand secteur étant celui des médias (un tiers des dépenses culturelles et sportives de la Communauté consistant en l'intervention destinée à la BRF). Les dépenses culturelles et sportives représentent globalement 7,8% des dépenses de la Communauté (contre 8,1% en 2004 et 2005).

Les dépenses par habitant sont de 184 € en 2007, contre 165 € en 2006 mais 189 € en 2005 € et 181 € en 2004, années au cours desquelles l'effort par

habitant était supérieur à celui de la Communauté flamande.

DE VLAAMSE GEMEENSCHAP - VG

Le budget flamand intègre des compétences communautaires et régionales ; une comparaison avec le seul budget de la Communauté française doit donc être menée avec précaution. Un deuxième élément complique les comparaisons : la forte hausse du secteur des médias a fait progresser le budget de +34% en en 2007.

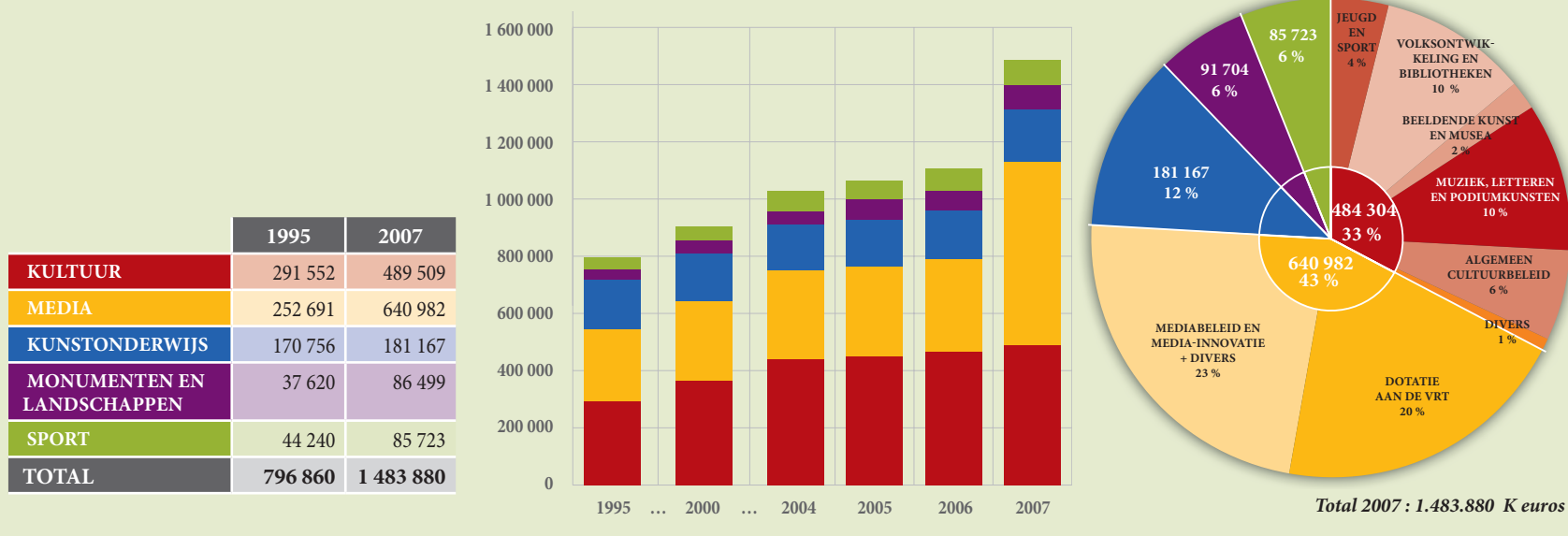
Le budget flamand de la culture s'élève à 1 483,9 millions d'€ en 2007, soit une progression de 84%

(en € constants) par rapport à 1995 ; la progression 1995-2006 se limitant à 39%.

La part du budget de la culture dans le budget total de la Vlaamse Gemeenschap a oscillé entre 4,6% et 5,1% de 2001 à 2006 pour grimper à 6,3% en 2007.

Dans l'ensemble culturel, la part de la culture stricto sensu, est de 33% et celui de l'enseignement artistique de 12% ; ces deux pourcentages sont en retrait par rapport aux années antérieures alors que les montants absolus (en € constants) sont des maxima. Les médias, qui représentaient traditionnellement un tiers du budget, grimperont à 43% en

GRAPH. 4 : ÉVOLUTION ET VENTILATION DES BUDGETS CULTURELS ET SPORTIFS DE LA VG DE 1995 À 2007 – MILLIERS D'EUROS CONSTANTS DE 2007



2007, avec un budget qui est presque doublé pour arriver à 641 millions €.

Exprimé en euros par habitant, l'effort de la Vlaamse Gemeenschap en faveur de la culture atteint 243 € en 2007, contre 182 € en 2006. On peut ainsi constater que le montant en euros par habitant est inférieur à celui de la Communauté française (jusqu'en 2006), que la part du budget consacré aux secteurs « culture » et « sport » est également inférieure au pourcentage en Communauté française et que les budgets culturels ont fortement augmenté en 2007 suite à une progression du secteur « médias ».

LA RÉGION WALLONNE - RW

La Région wallonne, comme les deux autres régions, a obtenu la compétence en matière de Monuments et sites suite à la réforme de l'État de 1988-1989⁴. Dans le cadre des accords intra-francophones de 1993-1994, la Communauté française a transféré à la Région wallonne et à la COCOF l'exercice de certaines de ses compétences, dont le financement des infrastructures sportives. Enfin, depuis 2001, la Région wallonne a inscrit à son budget des crédits pour la production cinématographique.

Le *Bilan de la Culture* identifie ainsi quatre groupes de dépenses dans le budget wallon : la culture, les médias (dont le soutien à la production cinématographique), les monuments, sites et patrimoines et le sport. En 2007, cela représente un total de 98,3 millions d'€, le niveau des dépenses en euros constants ayant oscillé entre 86,4 et 109,7 millions d'€ depuis 2000.

De façon non surprenante compte tenu de la répartition des compétences dans le système fédéral belge, le poste « monuments, sites et patrimoine » représente actuellement plus de la moitié des dépenses culturelles. Il en va de même pour le sport, dont le poids oscille entre 25 et 45% selon les années (31% en 2007). Si, pour ces deux postes, le niveau de dépenses actuel reste un des plus élevés enregistrés, la baisse de leur part relative provient de l'émergence et du développement d'autres dépenses, à savoir les interventions en faveur d'initiatives culturelles et des médias (ces derniers crédits, absents du budget jusqu'en 1999, représentent aujourd'hui 8 à 9% des dépenses wallonnes considérées, ce qui témoigne d'une progression substantielle). L'importance des postes liés au patrimoine et au sport, au sein desquels les investissements pour travaux, sont importants, expliquent la variabilité des crédits, liés à la concrétisation de chantiers importants.

Si les dépenses culturelles et sportives représentent une très faible part du budget wallon et un montant par habitant limité, les budgets sont toutefois en croissance substantielle depuis 1999/2001 avec l'apparition de financements destinés à de nouveaux secteurs, en particulier les médias.

LA RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE - RBC

Outre les Monuments et sites, les principales interventions de la Région de Bruxelles-Capitale consistent en un appui à des manifestations à caractère culturel participant au développement de l'image de la Région et le financement des infrastructures sportives communales.

PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Le *Bilan de la Culture* recense les budgets consacrés aux secteurs culturels par tous les niveaux de pouvoir du pays :

- les **INSTITUTIONS FÉDÉRÉES** : les Communautés, les Régions ;
- les **INSTITUTIONS FÉDÉRALES** : l'État fédéral, la Loterie nationale ;
- les **POUVOIRS LOCAUX**, à savoir les Communes et les Provinces.
- Les interventions du Fonds social européen ont également été prises en compte dans le Bilan.

Institutionnellement, ce sont les Communautés, qui disposent des compétences générales en matière de Culture et ce depuis la réforme de l'État en 1971.

Les Régions se sont vues confier, lors des réformes institutionnelles de 1988, les Monuments et Sites lesquels font partie du patrimoine collectif culturel.

Les autres niveaux de pouvoirs interviennent dans le domaine culturel à titre divers.

Ainsi, plusieurs autorités peuvent intervenir sur le même territoire et dans le même secteur, voire pour le même opérateur : par exemple, en Région de Bruxelles-Capitale, vont se côtoyer ou s'additionner selon les cas les interventions des communes, des commissions communautaires, de la Région, de l'État fédéral, voire de la Loterie nationale et du Fonds social européen.

(4) La Communauté germanophone continue à gérer ses propres monuments et sites (pas les fouilles) et reçoit pour cela une dotation de la Région wallonne.



Les dépenses culturelles et sportives considérées représentent en 2007 un total de 40,4 millions d'€, soit une augmentation substantielle tant par rapport aux exercices précédents (+23%) que par rapport à 2000 (+ 33%).

Comme en Région wallonne, les montants peuvent fluctuer assez fortement compte tenu de chantiers en matière de patrimoine ou d'infrastructures sportives. En effet, les trois grands postes se répartissent comme suit :

- patrimoine : 57% (évoluant entre 48% et 68% sur la période 1995-2007) ;
- sport : 21% (témoignant d'un effort consenti depuis 2005) ;
- culture 22%.

Le niveau des interventions a connu des fluctuations au cours de la période considérée mais une croissance est observée en 2007.

En 2007, ces dépenses représentent 1,3% des dépenses totales de la Région bruxelloise, pourcentage qui se situe dans la fourchette comprise entre 1% (2004) et 1,5% (2000 et 2001). L'effort par habitant est de 39 € constants contre 33 € en 2006 et 31 € en 2000.

LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (LA COCOF)

La COCOF est, d'une part, une entité fédérée, avec un pouvoir décentralisé, exerçant certaines compétences transférées de la Communauté française sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ; elle est également, avec un pouvoir réglementaire, une entité subordonnée héritière de l'ancienne Commission française de la culture et

de la Province du Brabant.

Les interventions, réglementaires et décentralisées, de la COCOF s'élèvent en 2007 à 13,8 millions d'€, un montant stable depuis 2005. Au cours des dernières années, la répartition a été de l'ordre de 2/3 de budget réglementaire, 1/3 de décentralisé.

Si les volets décentralisé et réglementaire sont considérés ensemble, la culture représente globalement 50% des dépenses considérées, suivie par les médias 28% et le sport 22%. Les dépenses considérées représentent 4,2% des dépenses de la COCOF en 2007, un ordre de grandeur consistant par rapport aux années antérieures. En euros constants, l'effort par habitant⁵ est de 17 € en 2007, comme en 2006 et 2005.

DE VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE - VGC

La VGC est en quelque sorte le pendant néerlandophone de la COCOF sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Son origine est toutefois différente et, administrativement, elle doit davantage être considérée comme une instance administrative décentralisée de la Communauté flamande.

Les dépenses de la VGC sont, en 2007, de 29,6 millions €. Ce montant est comparable à celui de l'année précédente mais se situe à un niveau inférieur aux pointes enregistrées au cours des années 2002-2005 qui résultaient d'un net accroissement des interventions en matière de patrimoine.

En 2006-2007, la culture stricto sensu a représenté dans toutes les dépenses culturelles et sportives un peu moins de deux tiers des dépenses, suivie par le

patrimoine (20 à 22%). Le solde se répartit entre les médias, le sport et l'enseignement artistique (les interventions en faveur de ce dernier ayant crû de façon importante en 2007).

Ces dépenses constituent 15 à 16% du budget des dépenses globale de la VGC, contre 25 à 26% lors des pointes de 2004-2005. L'effort par habitant⁶, exprimé en euros constants, est en 2007 de 143 € contre 202 € en 2005 ou 154 € en 2000.

La VGC se caractérise par un niveau de dépenses important, tant en termes absolus qu'en euros par habitant, des interventions qui se concentrent sur les secteurs « culture » et « patrimoine ».

En guise de comparaison

Comme déjà évoqué, la comparaison entre institutions est complexe, compte tenu principalement des répartitions différentes des compétences.

COMPARAISON DES SECTEURS

Le tableau ci-dessous vise à récapituler les interventions culturelles et sportives des entités fédérées, selon les secteurs et ce que cela représente par habitant. Cela permet d'identifier l'importance des secteurs retenus pour chacune des autorités considérées mais également d'apprécier comment celles-ci se positionnent par rapport à la moyenne de leurs interventions. L'ensemble des interventions des Communautés, Régions et Commissions communautaires en faveur de la culture et du sport est proche de 2,4 milliards d'euros en 2007.

(5) Le nombre d'habitants pris en compte ici est 80% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale.

(6) Le nombre d'habitants pris en compte ici est 20% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale.

GRAPH.5 : DÉPENSES DES INSTITUTIONS FÉDÉRÉES PAR SECTEUR, EN MILLIERS D'€ -2007

	LES COMMUNAUTÉS			LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES		LES RÉGIONS		TOTAL	% du total
	Communauté française	Vlaamse Gemeenschap	Deutschsprachigen Gemeinschaft	COCOF	VGC	Région wallonne	Région de Bruxelles-Cap.		
CULTURE	233.068	489.509	6.554	8.018	18.977	7.691	8.986	772.803	32,5%
MÉDIAS	232.388	640.982	5.521	3.835	2.486	8.050		893.262	37,6%
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	153.578	181.167	43		1.070			335.858	14,1%
SPORT	49.288	85.723	1.408	3.007	1.217	30.471	8.500	179.614	7,6%
MONUMENTS ET SITES		86.499			5.810	52.062	22.895	167.266	7,0%
AUTRES DÉP. CULT. / SPORT.	27.521							27.521	1,2%
TOTAL	695.843	1.483.880	13.526	14.860	29.560	98.274	40.381	2.376.324	100,0%
	92%			2%		6%			

DÉPENSES PAR HABITANT SELON LES INSTITUTIONS FÉDÉRÉES ET PAR SECTEUR - EN € - 2007

CULTURE	69	80	89	9	92	2	9
MÉDIAS	69	105	75	4	12	2	-
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	46	30	1	-	5	-	-
SPORT	15	14	19	3	6	9	8
MONUMENTS ET SITES	-	14	-	-	28	15	22
AUTRES DÉP. CULT. / SPORT.	8	-	-	-	-	-	-
TOTAL	207	243	184	17	143	29	39

Conséquence logique de la répartition des compétences, le poids des trois Communautés apparaît clairement. Elles représentent ainsi 92% des dépenses figurant dans le tableau ci-dessus. Elles assument la presque totalité des dépenses de trois secteurs -les médias (98% des dépenses), la culture (94%) et l'enseignement artistique (99,7%)- et un peu plus de trois quarts des dépenses en faveur du sport.

- **LES MÉDIAS** : pour la première fois en 2007, et résultat du quasi-doublement de l'intervention de la Communauté flamande dans ce domaine⁷ dépassent le secteur culturel ; c'est le premier secteur d'intervention tant en Communauté

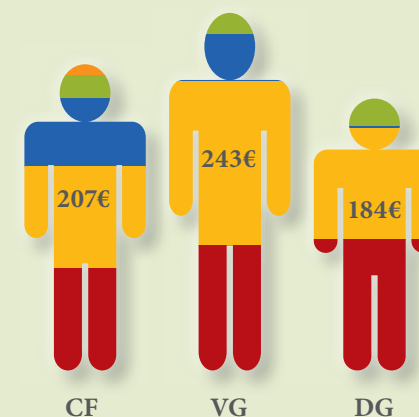
flamande qu'en Région wallonne et, même s'il suit la culture en Communauté germanophone, il y dépasse 40% du budget culturel et sportif ;

- **LA CULTURE STRICTO SENSU** représente un tiers des dépenses culturelles et sportives en Communautés française et flamande, le pourcentage est plus important en Communauté germanophone ;
- **L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**, l'effort de la Communauté française est particulièrement important (22% contre une moyenne de 14%) ;
- **LE SPORT** reçoit, en Communauté germanophone, une part du budget supérieure à la moyenne (10,4% contre 7,6%) ; ce poste est

également le seul pour lequel la Communauté flamande (même en y ajoutant la VGC) représente moins de la moitié des dépenses des entités fédérées ;

- **POUR LES MONUMENTS ET SITES**, la comparaison des interventions est difficile compte tenu des arrangements institutionnels.

La deuxième partie du tableau exprime les efforts en euros par habitant, pour chacun des secteurs concernés et par institution fédérée.



(7) Les médias y représentent 43% des dépenses en 2007.

Comme mentionné précédemment, la dépense par habitant en Communauté flamande a dépassé pour la première fois le niveau de la Communauté française en 2007, suite à une forte augmentation du budget média.

L'effort de la Flandre en faveur des **MÉDIAS** apparaît de nouveau particulièrement important lorsqu'il est exprimé en euros par habitant. Suite à l'augmentation de ce budget en 2007 (cf. ci-dessus), c'est le poste le plus élevé, toutes entités confondues. On remarquera également l'effort substantiel de la Communauté germanophone.

L'importance des dépenses en faveur du **SECTEUR CULTUREL** est à souligner pour les trois Communautés et la VGC. La Communauté française se

distingue par une intervention nettement supérieure en matière d'**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** mais aussi de **SPORT** (domaine dans lequel seule la Communauté germanophone la dépasse).

Enfin, en matière de **MONUMENTS ET SITES**, soulignons l'importance des interventions de la VGC (28 €/hab.), de la Région de Bruxelles-Capitale (22 €/hab.) et de la Région wallonne (15 €/hab.), qui dépassent toutes le niveau de la Communauté flamande (14 €/hab.).

En termes de dépense par habitant, l'intervention conjuguée de la Communauté française et de la Région wallonne, soit un total de 236 € par habitant, est inférieure de 3% à celle de la Communauté flamande (qui, sur son territoire, regroupe

les compétences que se partagent la Communauté française et la Région wallonne), soit 243 €.

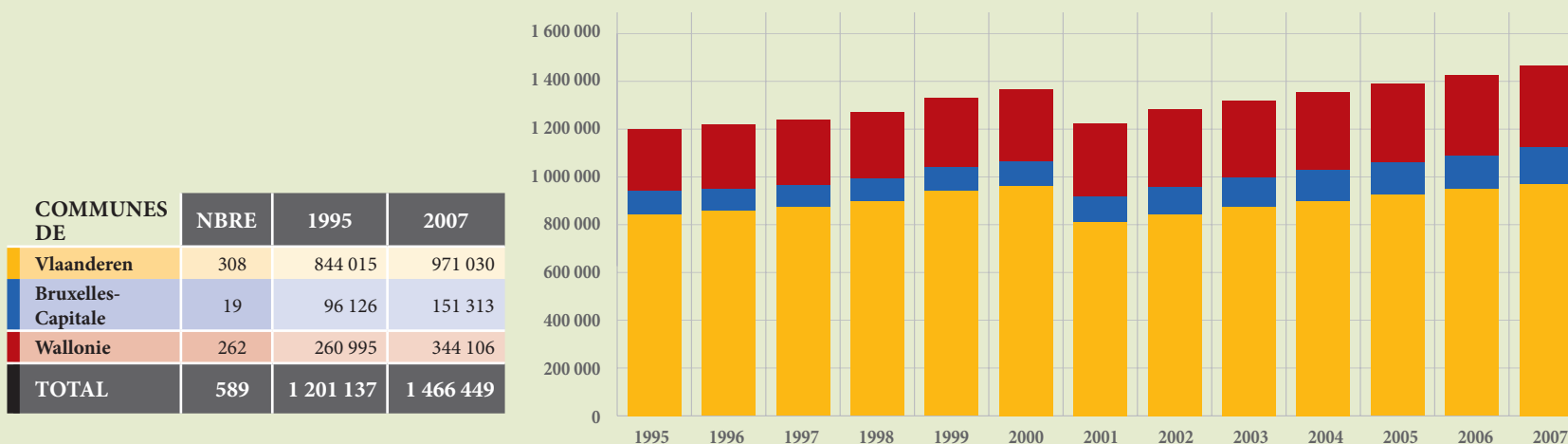
Les communes et les provinces

Nous nous concentrerons principalement sur les communes, 2^e financeur de la culture après les Communautés et présenterons des comparaisons entre régions, en dépit des difficultés méthodologiques d'une telle approche.

LES COMMUNES

Comme on l'a vu, les communes sont le principal niveau de pouvoir qui finance la culture, après les Communautés. La présentation de leurs budgets et

GRAPH. 6 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES COMMUNALES DE 1995 À 2007, VENTILÉES PAR RÉGION - MILLIERS D'EUROS CONSTANTS.



comptes, tout comme ceux des provinces, présente de nettes différences par rapport à ceux des Communautés et Régions ou de l'État fédéral. Ainsi les dépenses ordinaires comprennent les dépenses de personnel, non pris en compte pour les autres niveaux de pouvoir mais aussi les charges de la dette. Les communes ont également un budget extraordinaire dans lequel figurent les investissements ; ces budgets, ne sont pas traités ici.

Si l'on se base sur les **DONNÉES GLOBALES** pour les communes belges fournies par Dexia, le total des dépenses culturelles et sportives peut être estimé à 1 466,5 millions €, dont 66% pour les communes flamandes, 23% pour les communes wallonnes et 10% pour les communes bruxelloises. Une progression du total des dépenses

culturelles et sportives peut être observée entre 1995 et 2000. Une baisse est constatée en 2001 ; celle-ci provient uniquement de la diminution des dépenses de dette des communes flamandes car à partir de 2001, toutes les charges d'emprunts des communes flamandes ont été imputées dans une rubrique unique et non dans leur rubrique fonctionnelle, diminuant d'autant les budgets des rubriques fonctionnelles et donnant l'apparence d'une décroissance.

SUR BASE DES DONNÉES DEXIA, il ressort que les dépenses culturelles et sportives représentent 10,6% des dépenses ordinaires des communes en 2007 (10,1% en 2006) avec des variations régionales importantes : 13% en Flandre pour 9% en Wallonie et à Bruxelles. C'est pourtant à Bruxelles

que la croissance de l'effort budgétaire a été la plus forte, avec +57% entre 1995 et 2007 à comparer à +32% en Wallonie et +19% en Flandre.

EXPRIMÉS EN EUROS PAR HABITANT, les dépenses communales sont de 139 €/hab. au niveau belge, avec des moyennes de 100 € en Wallonie, 147 € à Bruxelles et 159 € en Flandre.

VENTILATION SECTORIELLE DES DONNÉES. Les données collectées directement par le Ministère auprès des communes ou des autorités de tutelle permettent d'affiner le constat et la ventilation des dépenses, du moins pour quelques années⁸.

Le niveau des dépenses culturelles et sportives⁹ s'élève à 156 €/habitant pour les communes fla-

GRAPH.7 : DÉPENSES SPORTIVES ET CULTURELLES DES COMMUNES, PAR SECTEUR, EN MILLIERS D'€ CONSTANTS & DÉPENSES CULTURELLES ET SPORTIVES DES PROVINCES – MONTANTS GLOBAUX ET PAR HABITANT

	COMMUNES						PROVINCES		
	flamandes		wallonnes		bruxelloises		flamandes	wallonnes	
	2007	En %	2005	En %	2005	En %			
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	158 508	17%	41 159	12%	23 365	21%	Dépenses ordinaires en milliers d'euros	106 619	78 854
SPORT	243 251	25%	-	0%	30 223	28%		Par habitant	17 €
JEUNESSE, ÉDUCATION PERMANENTE	449 498	47%	275 415	81%	36 254	33%	Dépenses extraordinaires en milliers d'euros	25 628	12 140
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	-	0%	36 356	11%	-	0%		Par habitant	4 €
CULTURE, PATRIMOINE	102 127	11%	20 716	6%	18 955	17%			
MEDIA	1 247	0%	5 489	2%	47	0%			
TOTAL	954 632	100%	338 120	100%	108 844	100%			
Par habitant	156 €		112 €		78 €				

(8) Le recours aux comptes, et non aux budgets, ainsi qu'à des sources différentes peuvent expliquer des différences mineures.

(9) Les dépenses culturelles et sportives sont souvent confondues, notamment dans les comptes et budgets des communes wallonnes. Ainsi, les dépenses sportives sont reprises sous Jeunesse et Éducation permanente.

mandes, 112 € pour les communes wallonnes et 78 € pour les communes bruxelloises. Si on se concentre sur les dépenses sportives, d'éducation permanente-jeunesse et de bibliothèques publiques, l'écart se réduit entre communes flamandes (113 €/hab.) et wallonnes (92 €/hab.), témoignant du poids du poste patrimoine, monuments et sites dans les dépenses des communes flamandes. De même, les communes wallonnes consacrent également moins de moyens à l'enseignement artistique, secteur pour lequel la Communauté française intervient par contre davantage que la Communauté flamande.

LES PROVINCES

Si les niveaux d'investissements sont de même ordre (4 € par hab.), les dépenses ordinaires (fonctionnement, subsides, charges de dette) des provinces wallonnes sont supérieures d'un tiers à celles des provinces flamandes¹⁰.

Les autres institutions finançant la culture

L'ÉTAT FÉDÉRAL

Depuis les réformes institutionnelles, l'État fédéral ne joue plus qu'un rôle résiduel en matière culturelle. Ses 100,9 millions d'€ de budget consacrés à la culture représentent 0,22% de son budget global et 3% des dépenses culturelles et sportives globales en Belgique. Ces pourcentages sont relativement stables au cours des dernières années.

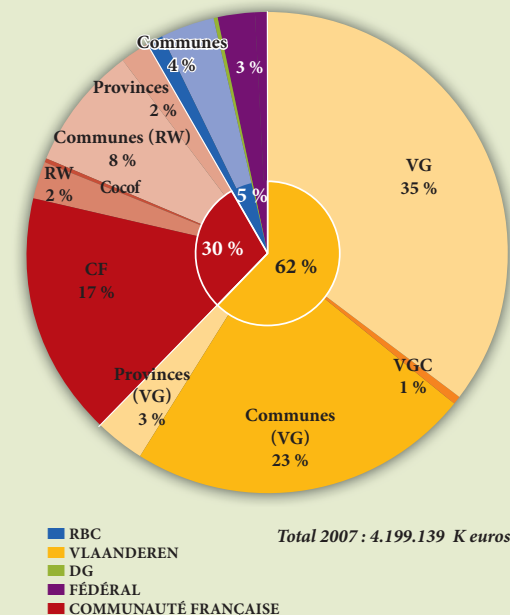
L'État conserve la compétence sur quelques institutions nationales dites "bi-culturelles ou bi communautaire et situées pour la plupart à Bruxelles. Il s'agit :

- **DES INSTITUTIONS CULTURELLES FÉDÉRALES** avec le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre national de Belgique et le Palais des Beaux-Arts ;
- **DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET CULTURELS FÉDÉRAUX**, dépendant du SPF Politique scientifique fédérale, dont les Archives générales du Royaume, la Bibliothèque royale, l'Institut royal des Sciences naturelles, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, Le Musée royal d'Afrique centrale, les Musées royaux des Beaux-Arts¹¹ ;
- **DES ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES BI-COMMUNAUTAIRES**, subsidiées par le SPF Politique scientifique comme Europalia ou la Chapelle musicale Reine Elisabeth.

LA LOTERIE NATIONALE

Quant à la **Loterie nationale**¹², organisme parapublic, elle a redistribué en 2007 un peu plus de 250 millions d'€ (soit 2,5 fois l'intervention de l'État fédéral). Depuis 2002, suite aux accords du Lambermont, 27,4% des bénéfices de la LN sont distribués directement aux Communautés¹³ selon une clé précise et les 72,4% servent de subventions et de parrainage (sponsoring) à des projets divers.

GRAPH. 8 : VENTILATION 'COMMUNAUTAIRE' DES BUDGETS - 2007



ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR HABITANTS SELON LA VENTILATION COMMUNAUTAIRE

	1995	2000	2005	2006	2007
CF + Cocof + RW	156 €	178 €	191 €	190 €	193 €
VG + VGC	135 €	152 €	177 €	181 €	239 €
CF + Cocof + RW + communes + provinces	239 €	273 €	295 €	292 €	297 €
VG + VGC + communes + provinces	301 €	350 €	356 €	358 €	414 €
Belgique	302 €	348 €	363 €	361 €	397 €

(10) Nous renvoyons au *Bilan culturel* pour les détails relatifs aux interventions provinciales.

(11) S'y ajoute le Musée royal de l'Armée qui dépend du SPF Défense.

(12) Nous renvoyons au *Bilan de la Culture* pour davantage de détails.

(13) Ces montants figurent d'ailleurs en recettes dans le budget des Communautés.

Une approche 'communautaire'

A côté de l'analyse par entité fédérée, une autre approche consiste à présenter les budgets selon une répartition que l'on pourrait qualifier de 'communautaire'. Dans cette optique, les différentes entités sont regroupées selon la communauté dont elles relèvent. Ainsi ont été associées à chaque communauté les dépenses de leurs commissions communautaires respectives (COCOF pour la CF et VGC pour la VG), celles des communes et des provinces de leur territoire. En outre, pour la communauté française, les dépenses de la Région wallonne ont été ajoutées puisqu'en communauté flamande, les compétences régionales et communautaires sont fusionnées (voir graph.8).

LA CF SOUS LA LOUPE

Les dépenses culturelles et sportives de la Communauté française ont, dans un premier temps, été présentées globalement et par grand secteur pour être comparée avec les autres entités fédérées. Un deuxième cahier du *Bilan de la Culture*, intitulé « L'évolution des dépenses culturelles 1984-2007 en Communauté française » les aborde de manière plus approfondie, en identifiant des périmètres plus précis et sans inclure les sports.

LE NOYAU DUR comprend les affaires générales de la culture, les arts de la scène, les lettres et le livre, l'éducation permanente et la jeunesse, le patrimoine culturel et les arts plastiques, l'audiovisuel et les multimédias, soit des secteurs à caractère strictement culturel.

LE PÉRIMÈTRE CULTUREL comprend, outre le noyau dur d'autres matières culturelles dont les activités sont majoritairement ou principalement culturelles mais qui d'un point de vue administratif ne sont pas gérés par « la Culture ».. : les infrastructures culturelles ; l'Académie royale des sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique ; l'enseignement artistiques et les écoles d'architecture, mais aussi des services comme la cinémathèque, l'observatoire des politiques culturelles, le conseil de l'éducation aux médias, etc.

Évolution globale

Ce premier tableau permet de distinguer les divers territoires de la culture évoqués précédemment en identifiant le « noyau dur » et le « périmètre culturel » et en les comparant aux dépenses d'enseignement et aux dépenses totales de la Commu-

nauté. Les dépenses culturelles ont régulièrement connu une croissance supérieure à la croissance des dépenses totales de la Communauté. La part du « noyau dur » par rapport au périmètre culturel est restée relativement constante (de l'ordre de 71-72%). Exprimées en pourcentage des dépenses totales de la Communauté française, la part du périmètre culturel est passée de 7% en 1994 à 8% en 2007 tandis que, dans le même temps, la part de l'enseignement se réduisait de 71% à 67%. Les dépenses du périmètre culturel, en euros constants, sont passées de 125 € par habitant en 1994 à 148 € en 2007.

ÉVOLUTION PAR SECTEUR CULTUREL

Au sein de l'administration, les matières sont gérées par secteur dans des services différents, à ces services correspondent des divisions budgétaires spécifiques, les divisions organiques (DO). Leur

GRAPH.9 : ÉVOLUTION DES BUDGETS CULTURELS EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

	1995	2000	2004	2005	2006	2007
Noyau dur	363 782	363 782	363 782	363 782	363 782	363 782
Autres matières culturelles	142 611	163 007	169 912	173 731	173 122	172 806
Périmètre culturel	519 671	559 230	587 618	594 457	611 529	620 367
Enseignement moins partie artistique	4 934 525	4 815 183	5 004 888	5 137 487	5 222 523	5 281 563
Budget total de la CF	7 311 900	7 163 725	7 566 942	7 957 010	7 673 456	7 701 622
Périmètre culturel / budget total de la CF	7,11%	7,81%	7,77%	7,47%	7,97%	8,06%
Enseignement / Budget total de la CF	67,49%	67,22%	66,14%	64,57%	68,06%	68,58%

analyse permet de comprendre les impulsions et les orientations dans les politiques culturelles de la Communauté française.

Les dépenses de ce noyau dur représentent un total de 447,6 millions d'€ en 2007, soit 72% des dépenses du périmètre culturel (qui n'inclut pas les dépenses de sport). Entre 1984 et 2007, les dépenses considérées ont connu une croissance an-

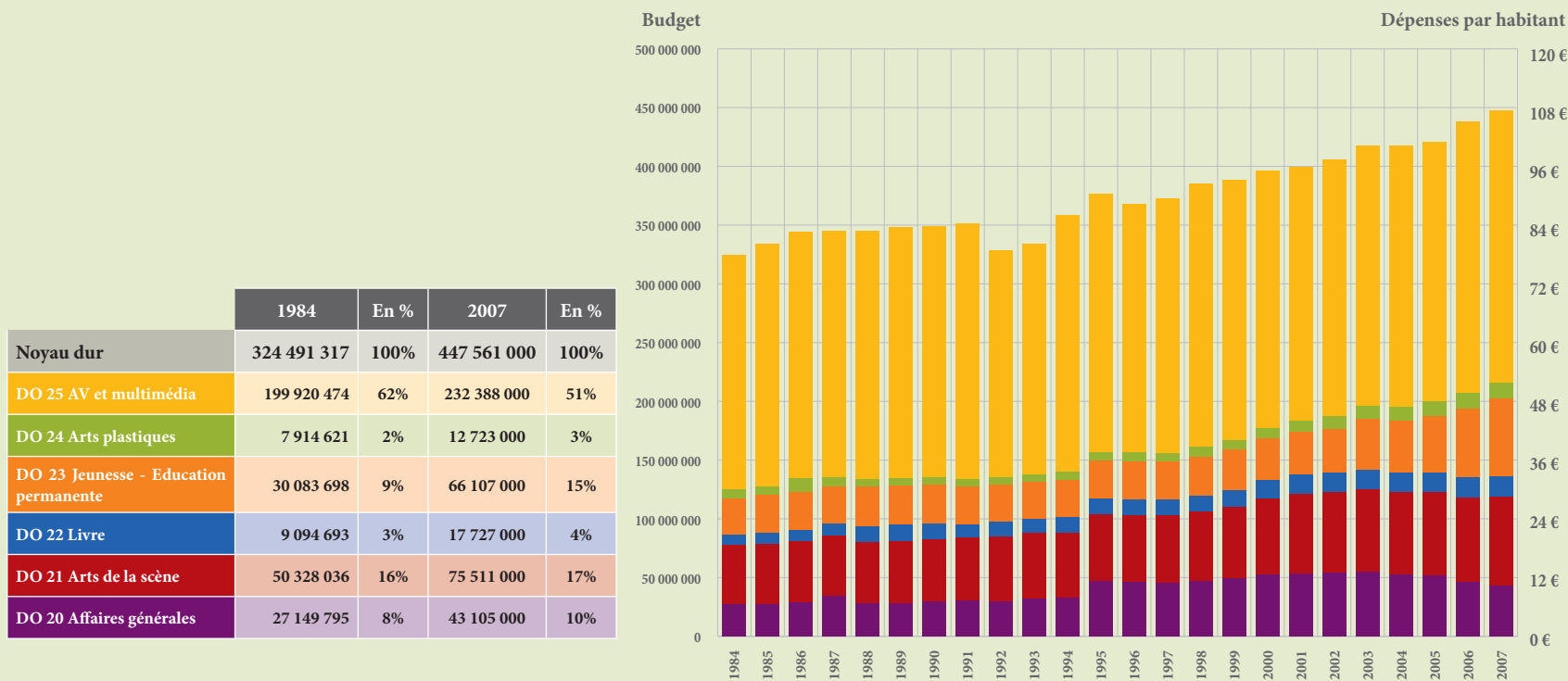
nuelle moyenne de 1,4%.

Les évolutions les plus sensibles sont celles de l'éducation permanente et de la jeunesse, qui ont fortement augmenté à partir de 2003 ainsi qu'en 2006 et 2007. Les dépenses relatives au Livre ont progressé en moyenne de 3%, avec une certaine constance. Enfin, le patrimoine culturel et les arts plastiques d'une part, les affaires générales d'autre

part, ont connu une croissance moyenne de 2%. Seule la DO 25, « audiovisuel et multimédia », a connu une croissance inférieure à la moyenne ; celle-ci est constituée à près de 90% par le programme « Radio et télévision », presque uniquement consacré à la RTBF.

L'évolution des différentes divisions organiques dans le temps permet de remarquer le creux des

GRAPH. 10 : ÉVOLUTION DES MONTANTS EN EUROS CONSTANTS ET DES DÉPENSES PAR HABITANT (1984-2007)



années 1992-1993, avant le financement permis par le transfert par la Communauté française de l'exercice de compétences à la Région wallonne et à la COCOF. D'importantes progressions peuvent être identifiées en 2005-2006 et 2006-2007. Dans les deux cas, cela s'explique par la progression de la DO Jeunesse-Éducation permanente ainsi que par une augmentation en matière d'audiovisuel entre 2005 et 2006.

Les flux financiers de la culture en 2006

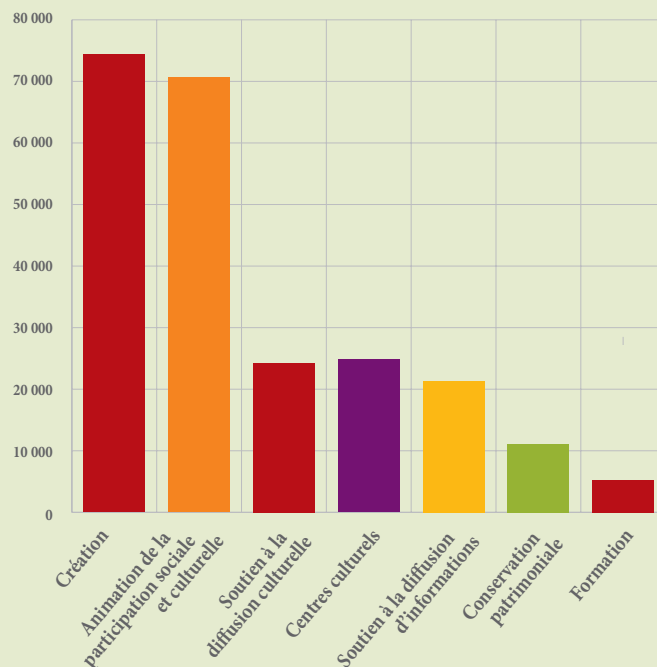
Les flux financiers analysent sous différents angles – comme les domaines culturels, les types d'aide, les opérateurs majeurs, etc.- les dépenses effectivement réalisées par les secteurs du noyau dur culturel.

En 2006, le montant global retenu sur lequel repose cette analyse est de 234 millions d'euros, correspondant aux dépenses du noyau dur dont il est question supra, mais sans les dotations à la COCOF, les subventions à la RTBF (qui représentent la moitié des dépenses culturelles de ce noyau dur ce qui noierait donc les informations) et d'autres dépenses administratives.

GRAPH.11 : POIDS DES OPÉRATEURS MAJEURS - 2006

OPÉRATEURS MAJEURS	Montants en K euros	% / Opérateurs majeurs	% / Total
Le Manège-Mons	2 804	7%	1,2%
Le Botanique	2 566	6%	1,1%
Charleroi-Danse	3 138	8%	1,3%
Théâtre national de la CF	4 740	12%	2,0%
La Médiathèque de la CF	5 872	15%	2,5%
L'Orchestre philharmonique de Liège (OPL)	7 711	19%	3,3%
L'Opéra royal de Wallonie (ORW)	12 919	32%	5,5%
Total	39 750	100%	17,0%

LES FONCTIONS CULTURELLES - 2006



LES OPÉRATEURS MAJEURS

Sept opérateurs perçoivent des subventions supérieures à 2,4 millions par an. Ces opérateurs, considérés comme majeurs, représentent 17% des montants des flux dont question. La grande majorité d'entre eux relèvent des Arts de la Scène et y représentent plus de 43% du secteur. Deux de ces opérateurs, l'Orchestre philharmonique de Liège et l'Opéra royal de Wallonie, monopolisent quasiment 10% de l'ensemble des subventions et, dans leur service musique, ils représentent à eux deux plus de 70% des montants.

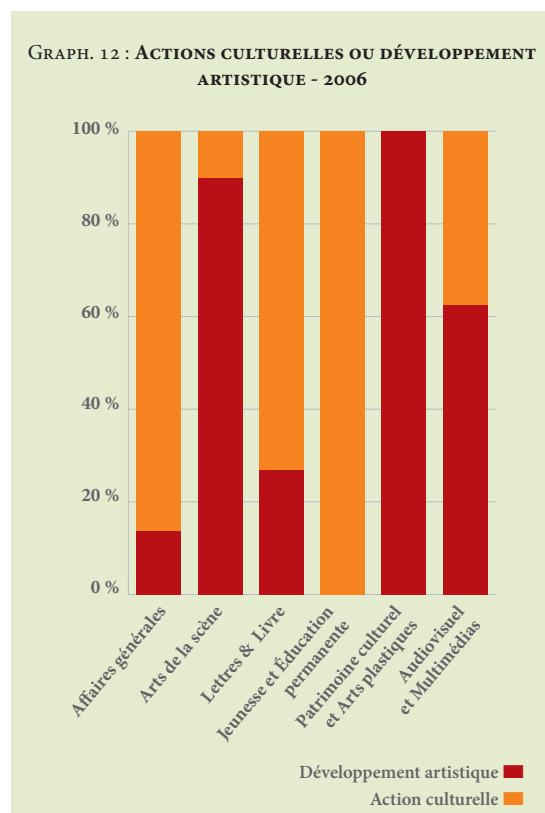
LES FONCTIONS CULTURELLES

Les fonctions culturelles expriment, pour chaque intervention financière de la Communauté française, le type de soutien accordé. Des organismes comme les centres culturels sont, par définition, au carrefour de plusieurs fonctions culturelles puisque dans leur grande majorité, ils exercent à la fois des fonctions de « diffusion », d'« animation de la participation sociale et culturelle » et même parfois de « création ». Une fonction particulière leur a été créée.

Comme pour les années précédentes, les deux principales fonctions culturelles sont la création et l'animation de la participation sociale et culturelle. Cependant, on remarque que le soutien à la création a vu son poids diminuer puisqu'il passe de plus de 35% en 2004 à un peu moins de 32% en 2006 alors que le soutien à l'animation de la participation sociale et culturelle voit son importance croître nettement de 2005 à 2006.

ACTIONS CULTURELLES OU DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

L’ACTION CULTURELLE vise à donner, au plus grand nombre des outils d’expression ou de participation culturelle, c’est le mouvement de l’éducation permanente, au contraire DU DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE qui cherche à cibler, par les subventions, la qualité ou l’excellence artistique des créateurs, le monde des Arts et des Lettres.



Si, jusqu’en 2005, les deux pôles se partageaient quasi à égalité les flux, à partir de 2006, la balance penche pour l’action culturelle qui, avec 121.730 milliers d’euros et 52% des dépenses, prend légèrement le pas sur le développement artistique (112.359 milliers d’euros). L’une des raisons principales de ce changement est l’augmentation de la dotation à destination des services de la Jeunesse et de l’Éducation permanente.

Le graphique ci-après montre si les Services généraux sont plutôt exclusifs, des deux types d’activité ou, au contraire, s’ils jouent sur la complémentarité.

À retenir

AU NIVEAU DE LA BELGIQUE

UN FINANCEMENT COMPLEXE. Les interventions totales sont estimées à 4,2 milliards d’€, ce qui représente 397 € par habitant. La complexité institutionnelle belge, amplifiée par divers arrangements *ad hoc*, met en présence un nombre important d’acteurs finançant la culture. Des différences en termes de priorité ou de modes d’organisation apparaissent entre niveaux de pouvoirs comparables entre les deux grandes communautés.

UN FINANCEMENT EN CROISSANCE. Au niveau global, les dépenses *culturelles et sportives* ont progressé à un rythme supérieur à celui des dépenses primaires des administrations publiques et à celui du PIB.

UN NIVEAU DE FINANCEMENT COMPARABLE. S’il persiste parfois le sentiment que la culture est sous-

financée en Communauté française par rapport à la Communauté flamande, l’examen des chiffres –en particulier les dépenses par habitant– donne une image plus nuancée : excepté 2007, les dépenses culturelles et sportives de la Communauté française ont été supérieures à celle de la Communauté flamande et en 2007, malgré la forte augmentation survenue en Communauté flamande, l’addition des dépenses de la Communauté française et de la Région wallonne, s’élève à 236 € par habitant contre 243 € pour la Communauté flamande.

AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Une série d’analyse des flux, comme des budgets culturels par secteur et pas programme d’activité mènent aux mêmes constats : depuis la fin des années ‘soixantes’, suite au Plan Wigny, l’évolution des politiques culturelles à concouru à renforcer les secteurs qui privilégient la ‘démocratie culturelle’ plus que la démocratisation de la culture. Ce renforcement s’est accentué par la mise en œuvre des États généraux, du décret de 2003 et de l’aide au secteur non-marchand.

Ainsi, le service de l’éducation permanente est en 2006, pour la première fois, le service le plus important devant celui du théâtre. Aux fonctions de ce service peuvent être ajoutées les fonctions des services de la lecture publique, de la jeunesse, de l’activité socioculturelle et une bonne partie de celle des centres culturels. De même, la prédominance de l’action culturelle sur le développement artistique, comme celle de l’animation de la participation sociale et culturelle conjuguée à la fonction des centres culturels ajoutent du crédit à cette analyse.



SECRETARIAT GÉNÉRAL

www.faitsetgestes.cfwb.be

Périodique trimestriel

ISSN : 1376 – 697X

PUBLICATION

Service de la Recherche du Secrétariat général

Ministère de la Communauté française

44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles

REDACTION

Directeur de la publication : Jean-Claude TORFS

Rédactrice en chef : Christine HOUDART

Rédacteurs : Isabelle PAINDAVOINE, Jean-Michel HUSSON (CIFO),
Christine HOUDART

ABONNEMENTS ET COMMANDES

Service de la Recherche

Tél. : + 32 2 413 36 42

Fax : +32 2 413 35 63

Courriel : faits.gestes@cfwb.be

Tél. vert gratuit : 0800 20 000 – telvert@cfwb.be

SITE INTERNET ET ABONNEMENT ELECTRONIQUE

www.faitsetgestes.cfwb.be

Membre de l'ARSC (Association des revues scientifiques et culturelles)

Tirage : 4.000 ex.

Graphisme : Polygraph' sprl (polygraph@skynet.be)

merci à Anthracyt pour les graphiques

Imprimerie : Les Éditions européennes

Éditeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général

MÉTHODOLOGIE

La collecte et l'exploitation des données relatives aux dépenses culturelles recensées dans *Le Bilan de la Culture* constituent un exercice complexe à divers titres :

- Les sources de données sont multiples, les structures budgétaires et administratives des niveaux de pouvoir concernés peuvent varier grandement ou évoluer avec le temps rendant certaines comparaisons difficiles, sans oublier des risques de doubles comptages par le jeu des dotations et délégations de compétences ;
- Les structures institutionnelles complexes amènent à procéder à des choix arbitraires, telle la traditionnelle clé de 80% francophone / 20% néerlandophone lorsqu'il s'agit de répartir la population ou le PIB de la Communauté française ;
- L'exhaustivité de la recherche est limitée à la marge par l'impossibilité de chiffrer certaines interventions comme par exemple les travailleurs APE ou équivalents, les dépenses fiscales telles que le *tax shelter* ;
- Les dépenses sportives sont prises en compte car il est impossible jusqu'à présent de les distinguer dans les budgets culturels de certains pouvoirs locaux.

Sauf autrement indiqués, les montants sont exprimés en montants constants de 2007 (euros ou milliers d'euros).

Les données sont issues des budgets ajustés et reposent sur l'addition des crédits non dissociés, des crédits d'ordonnancement, des crédits variables et des crédits pour années antérieures, ajustés. Au niveau communal, seules les dépenses ordinaires sont prises en compte.

RÉFÉRENCES

Le bilan de la culture, Belgique et Communauté française, Ministère de la Communauté française de Belgique, Bruxelles, 2010

LIENS UTILES ET SOURCES

Le site de la Culture : www.culture.be

Les Budgets en ligne de la Communauté française :

www.budget-finances.cfwb.be/index.php?id=5959

Les autres données émanent des documents officiels des niveaux de pouvoirs suivants : l'État fédéral, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, de Vlaamse Gemeenschap, der Deutschsprachigen Gemeinschaft, des tutelles des communes (Régions wallonne et flamande), des provinces, ainsi que de la banque Dexia.